

Jardiner, se baigner, tondre, cuisiner à l'extérieur...autant de plaisirs qui permettent de profiter pleinement de son coin de nature. Mais toutes ces occupations familières génèrent des risques potentiels si les règles essentielles de sécurité et certains principes de précaution ne sont pas respectés.

La sécurité au jardin

Les dangers liés aux activités exercées au jardin ne sont pas tous identiques. Le jardin et la cour arrivent en tête des lieux à hauts risques domestiques, notamment chez les petits. Concours de circonstances, mauvais usage du produit ou erreurs de manipulation, un accident résulte de facteurs combinés. La manipulation d'outils, la baignade des plus jeunes ou les travaux de jardin engendrent des risques de blessures, des noyades voire des traumatismes graves. Le respect de mesures de sécurité et la modification de certaines attitudes permettent bien souvent d'éviter ces petits et grands drames.

Le jardinage

Les outils

Mettre en terre, tailler ses rosiers, tondre son gazon, élaguer ses arbres : on ne compte plus le nombre de gestes qui nécessitent l'utilisation d'un outillage et de matériel spécifiques. Malgré les mises en garde, les accidents dus à l'utilisation de machines-outils sont les plus mutilants et, hélas, toujours fréquents.

Les équipements électriques et thermiques

Avant de retrousser ses manches et d'empoigner tondeuses, taille-haies et autres débroussailluses, mieux vaut lire le mode d'emploi de la machine et suivre les recommandations du fabricant (interdiction d'utilisation par temps

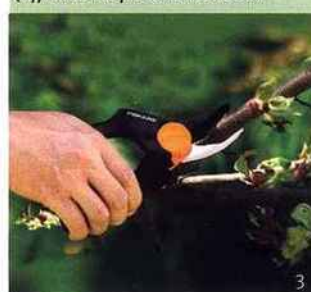
de pluie, conditions d'entretien à l'arrêt...). Il est aussi impératif de s'équiper avec des vêtements de protection adéquats comme des chaussures, des lunettes et des gants résistants. En règle générale, la vérification de l'appareil s'avère indispensable afin d'éviter toute décharge électrique ou électrocution (câbles électriques entrant dans le champ d'action de l'appareil ou la trajectoire de la lame). L'installation électrique se doit d'être conforme. Les personnes et les animaux seront tenus éloignés de la zone de travail en raison des risques de projection. Les travaux terminés, les équipements seront rangés en sécurité en prenant soin d'en protéger les lames et les parties tranchantes.

Les carters des **tondeuses** ne mettent pas à l'abri des risques de projection. C'est pourquoi les cailloux, les branchages seront de préférence écartés de la zone à tondre. La tonte par temps humide est fortement déconseillée en raison du risque de bourrage par l'herbe mouillée. L'utilisateur devra débloquer la lame sous le carter de la machine or, le sectionnement des doigts se révèle l'accident le plus fréquent. Soulever une tondeuse en marche est à proscrire.

Dangereux par nature, le **taille-haies** ou la **tronçonneuse** sont des engins puissants et lourds à manipuler à deux mains avec la plus grande précaution. Les pièces



1 & 3. Ergonomie, puissance et légèreté sont les atouts de ces outils de coupe signés Fiskars. Ainsi le sécateur et le coupe-branches à crémaillère PowerGear (efficace respectivement sur



en mouvement (lames tournantes, chaîne coupante) peuvent happer ou couper les doigts de pied ou de la main. Les copeaux volants sont à l'origine de blessures aux yeux. Le taille-haie sera de préférence muni de deux poignées de préhension, avec deux gâchettes de sécurité. Au banc des accusés, l'on trouve également les **débroussailluses**, les **coupe-bordures** et les broyeurs. Les préliminaires aux travaux restent de mise : lire la notice et les recommandations du fabricant, porter des vêtements protecteurs, éloigner les personnes, vérifier l'état de l'appareil.

L'outillage électrique est aussi à l'origine de risques de brûlures (en touchant les surfaces chaudes) et d'électrocution. Les machines thermiques présentent un danger supplémentaire en raison de l'utilisation d'essence. Le carburant sera versé à l'extérieur, loin d'une flamme. Faire fonctionner ces appareils dans un endroit fermé peut provoquer des intoxications au monoxyde de carbone.

La plupart des machines sont aujourd'hui équipées de dispositifs de sécurité performants (bouton de déverrouillage, arrêt et débrayage automatiques, poignée étudiée, protection électrique contre l'humidité). Sachez qu'il existe une norme européenne pour la plupart des outils électriques (www.cenelec.org).

Les outils de jardin manuels

Le coup du râteau est bien connu ! Mais bien d'autres accidents sont dénombrés chaque année dans la pratique du jardinage : pied percé avec une fourche, doigt coupé par un sécateur, yeux blessés. Les chutes d'une échelle ne sont également pas rares.

Voici quelques recommandations indispensables pour limiter les risques :

- Ranger tous les outils lorsqu'ils ne sont pas utilisés et les remettre dans un endroit fermé.
- Porter des gants et des chaussures de protection
- Nettoyer les outils et se mettre en ordre de vaccination pour le tétanos
- Vérifier le bon état des outils (emmanchement, tranchant aiguisé)
- Choisir des modèles

inadaptées, aboutit à des glissades fréquentes.

- Ménager son dos en dosant ses efforts ou par l'usage de petits bancs de jardinage utilisables assis ou à genoux.

Les produits

Les produits chimiques et inflammables causent des dommages irréversibles en cas d'accidents !

Les substances phytosanitaires toxiques et très toxiques sont désormais interdites à la vente. Les engrais, pesticides et autres produits d'entretien seront scrupuleusement rangés dans leurs contenants d'origine étiquetés, hors d'atteinte des enfants. Les pulvérisations s'opèrent couvert en vêtement de protection, sans la présence de tiers. Les dosages et les consignes d'utilisation sont



branches de 2,5 et 5 cm de diamètre) sont étudiés pour maximiser la distribution de la force, ce qui évite les dérapages malencontreux

2. Fini de laisser traîner les outils avec cet organisateur en toile et PVC qui se suspend par agrafes métalliques à la porte du cabanon. Chez Nature et Découvertes



4. Souples et solides, ces gants en cuir enveloppants évitent les écorchures grâce aux poignées de protection. Lavables à l'eau et au savon. Le Prince Jardinier



5 & 6. Dangereux, l'outillage électrique et thermique exige le port de vêtements de protection adéquats (lunettes, gants...). Les nouveaux modèles assurent un



certain niveau de sécurité. Ici, le taille-haies thermique (HT2124T), léger et équilibré, est doté d'un arrêt synchronisé des lames afin de rendre inaccessible leur tranchant.

Prise en main optimale, guidon déporté, système anti-vibrations et bouton Stop caractérisent par ailleurs la débroussailleuse BC2126. Jonsered

ergonomiques, adaptés à la taille de l'utilisateur et accompagnés d'une notice d'utilisation explicative.

- Enrouler les tuyaux d'arrosage afin de ne pas trébucher dessus
- Stabiliser les échelles, les escabeaux et les échafaudages.
- Utiliser des plates-formes de sécurité. Choisissez des fabricants qui répondent aux normes européennes (comme la marque NF, non obligatoire). Le manque de stabilité et de solidité du matériel est à l'origine de ces chutes d'une hauteur, mais pas uniquement. Un mauvais usage, comme le port de chaussures

clairement indiqués sur les produits. Respectez les délais entre les pulvérisations sur les légumes (et fruits) et leur dégustation à table sous peine d'intoxications graves. Préférez des insecticides « biologiques » ou les méthodes naturelles qui épargnent la flore, les insectes et la faune en général. Enfin, ne laissez pas les enfants jouer dans l'herbe si vous avez traité l'herbe.

Eviter de fumer ou de produire des étincelles près de liquides inflammables et de l'équipement contenant de l'essence.

La végétation

Bucoliques à souhait, les plantes (et champignons) présentant une toxicité sont pourtant nombreuses. Lauriers-roses, ifs, muguet, cotonéaster, daturas... certaines sont vénéneuses et nocives, voire mortelles lorsqu'elles sont ingérées, d'autres peuvent irriter la peau et les yeux. Les baies colorées (houx, gui), dangereuses, sont très tentantes pour les petites mains. Assurez-vous que les enfants s'en tiennent éloignés et obtenez d'une source fiable la liste des plantes toxiques. Privilégiez les

centres de jardinage qui étiquettent les plantes dangereuses. L'idéal reste de sélectionner des espèces sans épines, non toxiques ou à défaut de les isoler avec une petite clôture. Sans dramatiser, prenez le temps de connaître les plantes de votre jardin afin de montrer aux plus jeunes celles qui sont à éviter. Expliquez-leur qu'il ne faut jamais mettre en bouche des parties de plantes inconnues, aussi appétissantes soient-elles. Identifiez avec eux les fruits et les légumes autorisés. En cas d'accident, le centre anti-

poisons vous indiquera au téléphone la conduite à adopter. Emportez un échantillon de la plante pour identification.

Les insectes

Le jardin abrite une faune riche, indispensable à la biodiversité. Cependant, les piqûres de guêpes et d'araignées sont douloureuses et à l'origine d'allergies. Apprendre à ne pas faire de gestes brusques en leur présence et regarder dans son verre avant de boire : des méthodes simples mais efficaces !
La moustiquaire de landau ou de transat protégera les bébés.

Les équipements de loisirs

- Le mobilier de jardin peut faire l'objet d'une vérification au début de la saison estivale : vous remarquerez rapidement s'il manque des vis ou si des joints sont décollés. De même, éliminez les toiles déchirées ou les tissus moisis.
- Le matériel de jeu pour enfant (toboggan, balançoire, cabanes) doit respecter des normes de sécurité précises, être adapté à l'âge de l'enfant et correctement assemblé. Sa vérification doit être soignée et régulière. Pour plus de sécurité, le matériel sera de préférence bordé d'herbe ou de dalles de caoutchouc afin d'amortir les chutes éventuelles.

Les allées et terrasses

Les chutes et les glissades impliquent directement les surfaces mouillées (comme les margelles) ou les chemins couverts de mousse. Nettoyez et privilégiez des revêtements antidérapants. Le manque d'éclairage des marches et des obstacles dans l'obscurité provoque aussi des accidents. Les solutions domotiques pour l'extérieur englobent de nombreuses fonctions, de l'éclairage automatique aux alarmes en passant par la motorisation des portes. Outre mettre en valeur le jardin, l'éclairage sert à baliser la circulation et à sécuriser les lieux. Bornes, luminaires et autres appliques peuvent être équipés de détecteurs de passage ou de capteurs lumineux qui enclenchent automatiquement l'éclairage au crépuscule. La programmation automatique s'avère d'une grande ressource et permet en outre à divers modèles de s'éteindre à



1. *Ce barbecue au gaz (allumage piezo) de grande capacité est monté sur chariot à roulettes verrouillables pour la stabilité. Les barres Flavorizer évacuent les graisses et permettent d'éviter les flambées soudaines. Mode de cuisson directe (gril) et indirecte (four à thermomètre intégré). Genesis E-310 de Weber*
2. *Afin de ne plus se prendre les pieds dans les tuyaux d'arrosage, un dérouleur design 100% inox avec roues et poignée rétractable. RollX de Trade Winds*
3. *Cette barrière escamotable en inox sécurise la piscine. Non utilisée, elle disparaît entre les lames de la terrasse (par commande manuelle ou*

l'heure voulue. La plupart des luminaires extérieurs sont adaptés aux intempéries et répondent à des règles strictes afin d'éviter tout court-circuit ou toute détérioration des installations par l'humidité.

Les barbecues

Le barbecue reste l'un des plaisirs les plus appréciés de la belle saison. Un délice dont il ne faut pas se priver sous réserve d'une utilisation correcte. Ainsi, le barbecue, sous surveillance constante, sera placé à l'abri du vent sur une surface stable, à bonne distance de toute clôture,

remise ou arbre en surplomb. Une zone dégagée d'1m50 aux alentours est recommandée. Bannissez l'essence ou l'alcool à brûler et utilisez des allume-feux fiables. Enfin, assurez-vous qu'il est bien éteint à la fin des festivités. Vous limiterez ainsi les risques d'incendie. Le matériel, qu'il soit au gaz ou au charbon, doit répondre à des critères de sécurité : facilité de montage et de manœuvre, stabilité, limitation de réchauffement du sol, étanchéité des conduits de gaz, sûreté de raccordement...

La piscine et les plans d'eau

Méfiez-vous de l'eau qui dort ! Chaque année, de nombreux enfants meurent noyés ou sont atteints de séquelles irréversibles suite à un accident de noyade dans une piscine. Ces « accidents de baignade » ont très souvent lieu dans des piscines privées, ce qui est d'autant plus dramatique qu'ils y sont souvent plus meurtriers, en raison du délai souvent plus long de découverte et d'intervention des secours, dont dépend le pronostic vital de la victime.

En Belgique, les aspects de sécurité de la vente et de l'installation de piscines privées sont réglementés par la loi du 9 février 1994 relative à la sécurité des produits et des services. Cette législation stipule clairement que « les produits (tels qu'une piscine privée) ne peuvent pas présenter de risques inacceptables dans des conditions d'utilisation normales ou raisonnablement prévisibles et qu'il convient, lors de l'évaluation, de tenir compte notamment des catégories d'utilisateurs se trouvant dans des conditions de risque, comme les enfants ». Les producteurs sont également obligés de mettre en garde les consommateurs et de les informer sur les risques inhérents au produit, lorsque ces risques ne sont pas immédiatement perceptibles sans un avertissement adéquat. Ainsi, le consommateur, informé et sensibilisé, peut



télécommande). Système Diodon™ pour Piscinelle

4. *Conçu pour les piscines Magiline ce volet automatique immergé Magi'Guard allie sécurité et élégance tout en*

offrant un gain de 10 cm de hauteur d'eau. Fermé, il résiste à une charge de + de 100 kg, conserve la chaleur de l'eau et évite l'encrassement. Il s'escamote sous la plage. Existe en de nombreuses formes, dimensions, matériaux et finitions.

évaluer les risques et s'en prémunir. Il convient de distinguer, d'une part, la protection active de l'enfant, qui relève de la vigilance des parents et, d'autre part les mesures et actions de prévention relevant de la protection passive, c'est-à-dire la séparation physique de l'enfant et du danger (comme une barrière). Celle-ci ne pouvant toutefois se substituer à la surveillance des adultes !

Certes, le risque zéro n'existe pas, et les parents doivent agir de façon responsable mais les autorités se penchent désormais sur ce problème. Une proposition de loi relative à la sécurité des piscines privées a été déposée en ce sens et vise à renforcer la protection passive. Elle tend à imposer de prévoir des

différent et les modèles hors-sol répondent à d'autres critères de mise en oeuvre et de prévention).

Elle s'inscrit dans une tendance générale qui veille à réduire les risques de noyade par l'imposition de lois et de réglementations strictes. A l'instar de la France qui impose désormais aux propriétaires et futures locataires de piscines privées non closes d'installer un dispositif de sécurité homologué répondant à des normes précises (NF). Plusieurs types sont proposés tels que les barrières et clôtures, les couvertures, les abris et les alarmes. Ils préviennent tous les risques de noyade et sont hautement recommandés, même si la loi belge ne les impose pas encore.

notamment en ce qui concerne le système de verrouillage de l'accès (elles sont en général équipées d'un portillon à fermeture automatique), et à ne pas provoquer de blessures. Installée de manière permanente, la barrière représente le dispositif le plus sécurisant. Souple ou rigide, elle a une hauteur minimale de 1,10 m. En bois, en métal ou en verre sécurit, la barrière fixe s'adapte désormais à l'environnement grâce à un design étudié. Les modèles escamotables qui disparaissent dans le sol lors des instants de baignade présentent un intérêt esthétique majeur. Les ablutions terminées, elles se remettent en place et reprennent leur fonction protectrice.

adulte et à ne pas provoquer de blessure. Il peut s'agir de volets roulants, de couvertures à barres, de bâches rigides et même de fonds de piscine remontants (ce procédé étant encore peu utilisé). Sécuritaires, ils offrent des avantages supplémentaires puisqu'ils assurent l'isolation thermique de l'eau et empêchent les dépôts de saletés.

3. Les abris doivent être réalisés, construits ou installés de manière à ne pas provoquer de blessures et être tels que, lorsqu'il est fermé, le bassin de la piscine soit inaccessible aux enfants de moins de cinq ans. Fixes ou télescopiques, démontables, motorisés, ils permettent de prolonger les joies



5. Sensor Premium est un détecteur d'immersion autonome alimenté par piles. Au travers de son tube immergé, il capte et analyse la vague sous-marine engendrée par la chute d'un corps. Le capteur actionne alors instantanément une sirène. Mais la vigilance reste de mise. Chez Carré Bleu

6. Ce fond de piscine relevable se déplace tel un ascenseur. Fermé, il occulte totalement le bassin et se transforme en surface-terrasse utilisable en toute sécurité. Aqualift® pour Piscinelle



dispositifs de sécurité équipant les piscines privées afin d'éviter les accidents impliquant de jeunes enfants. Celle-ci concerne essentiellement les piscines privées enterrées (les piscines publiques relèvent d'un cadre juridique très

1. Les barrières de protection doivent être réalisées, construites ou installées de manière à empêcher le passage d'enfants de moins de cinq ans sans l'aide d'un adulte, à résister aux actions d'un enfant de moins de cinq ans et ce,

2. Les couvertures (à commande manuelle ou automatique) doivent être réalisées, construites ou installées de façon à empêcher l'immersion involontaire d'enfants de moins de cinq ans, à résister au franchissement d'une personne

de la baignade et s'adaptent au style environnant.

4. Les alarmes doivent être réalisées, construites ou installées de manière à ce que toutes les commandes d'activation et de

désactivation ne doivent pas pouvoir être utilisées par des enfants de moins de cinq ans. Les systèmes de détection doivent pouvoir détecter tout franchissement par un enfant de moins de cinq ans et déclencher un dispositif d'alerte constitué d'une sirène. Les alarmes sonores ne doivent pas se déclencher de façon intempestive.

La présence d'un adulte à proximité de la piscine est indispensable si ces systèmes de détection se déclenchent. Ces dispositifs assez discrets se déclinent en 2 modèles. Placés à la surface de l'eau, les détecteurs de chute (1 ou plusieurs en fonction de la dimension du bassin) perçoivent au travers de leur tube immergé l'onde acoustique générée par la chute d'un corps. Autour de la piscine, la barrière périmétrique détecte l'intrusion d'un corps volumineux dans un périmètre défini à l'aide de rayons infra-rouges ou laser.

La prévention valant toujours mieux que l'accident et ses conséquences, il est conseillé de se rapprocher d'un revendeur de matériel homologué afin de sécuriser votre piscine. Une note technique indiquera les caractéristiques, les conditions de fonctionnement et d'entretien du dispositif ainsi que les mesures générales de prévention et les recommandations attachées à son utilisation.

Les accidents chez l'enfant

Face aux dangers du jardin, nombre de mises en garde précitées sont valables pour les enfants. Ceux-ci sont des victimes potentielles plus vulnérables en raison de leur insouciance et de leur méconnaissance du danger. D'autres « pièges » spécifiques guettent les tout-petits :

• **Piscines gonflables**, pataugeoires, puits, tonneaux, bassins pleins de poissons : autant de surfaces mouvantes et fascinantes aux yeux des petits. Si vous ne pouvez pas vous en passer, tenez toujours les enfants à distance et ne les laissez jamais sans surveillance. Clôturez les bassins, fermez les puits et posez des couvercles hermétiques sur les récupérateurs d'eau. Valables pour les piscines, ces recommandations sont essentielles pour prévenir tout



1. *Gare aux chutes sur les surfaces mouillées ! En bord de piscine, privilégiez les surfaces non glissantes. La finition bouchardée (gris clair) de la pierre bleue offre des qualités antidérapantes qui en font la dalle idéale pour l'extérieur, à fortiori des margelles. Collection de dalles en pierre bleue naturelle Euro Blue de Marlux-Klaps*

2 & 3. *Les luminaires extérieurs balisent le chemin et les accès et évitent toute chute malencontreuse dans l'obscurité. Les bornes Neptune en inox (H 60 ou 100 cm) et Bullet en alliage de zinc patiné peuvent être utilisées avec des ampoules économiques (ou halogènes avec détecteur de mouvement). Royal Botanica*

risque de noyade : souvenez-vous qu'un enfant peut se noyer en quelques secondes dans à peine 75 mm d'eau ! Après une baignade, sortez tous les objets flottants de l'eau (ballon, bouées). Les enfants pourraient être tentés de les attraper au risque de tomber.

• **Les aires de jeux** ne doivent pas comporter de roches, de clous ou de verre brisé sur lesquels ils peuvent trébucher ou se blesser.

- Lieu privilégié de découverte et de jeu, **le jardin** devient l'endroit des petits bobos et des grosses frayeurs. Les chutes sont fréquentes (toboggan, arbre), les coups par projection aussi (balles, balançoires). Jouez les arbitres et ne laissez pas un enfant seul sans la surveillance d'un adulte.

• La présence d'une **route** en bordure du jardin doit vous amener à clôtrer celui-ci. En bois, en treillis, ou composées d'haies

naturelles, les clôtures présentent une solution esthétique et sécurisante mais ne doivent pas supplanter la surveillance des adultes.

• **Le soleil et la chaleur** conjugués demeurent les ennemis des tout-petits. Les règles de protection estivales valent aussi pour le jardin. Couvrez et protégez-les ! L'ombre bienfaisante est une alliée contre les coups de chaleur. N'oubliez pas de les faire boire pour prévenir la déshydratation.

Pour en savoir plus : Belgian swimming pool association: www.bsapa.be

Le système EHLASS (European Home and Leisure Accident Surveillance System) enregistre des données sur les accidents domestiques et de loisirs collectées auprès des services d'urgence européens. Ces informations sont utiles pour la détection de sources de dangers et des causes accidentelles. Le rapport annuel belge peut être demandée auprès du Ministère des Affaires sociales, de la Santé publique et de l'environnement.

www.test-achats.be : pour connaître la fiabilité de certains outils et équipements

